

Pays: MADAGASCAR

Date de présentation: 17 septembre 2014

## Rapport national volontaire à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

### Contexte

La onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015: Conformément au Programme de travail pluriannuel du Forum pour 2007-2015, le thème général de cette session sera le suivant: *Forêts: progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts*. La onzième session visera en particulier à:

1. Examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après « l'Instrument sur les forêts ») et
2. Examiner la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'Instrument sur les forêts, aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

La présentation par les États membres du FNUF de rapports nationaux sur ces questions contribuera de façon déterminante au rapport analytique consolidé que le Secrétaire général présentera à la onzième session du FNUF sur les progrès et les tendances observés dans les domaines susmentionnés ainsi qu'aux délibérations du Forum sur l'avenir de l'arrangement international.

Conformément à la résolution 10/1 de la dixième session du Forum,<sup>1</sup> le secrétariat du FNUF, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et en étroite consultation avec les pays, a révisé et rationalisé la matrice du rapport. La matrice révisée ci-jointe s'inspire en la simplifiant de la matrice pour l'établissement des rapports présentée à la dixième session du Forum. Plus précisément, le nombre de questions a été réduit en éliminant les chevauchements et les États membres sont priés de fournir seulement les renseignements qui ne sont pas déjà communiqués aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales.

La matrice du rapport présentée à la onzième session comporte deux parties. La première partie regroupe les questions portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. La deuxième porte sur les questions concernant la contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans la mesure du possible, les renseignements communiqués au Secrétariat du FNUF seront complétés par des données quantitatives, provenant, entre autres, des fournisseurs internationaux de données ci-après:

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Évaluation des ressources forestières mondiales/Questionnaire collaboratif d'évaluation des ressources forestières - FAO, Forêts Europe, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Processus de Montréal et Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC)
- Questionnaire commun sur le secteur forestier – FAO, OIBT, CCE-ONU, EUROSTAT
- FAO, Situation des forêts du monde 2014
- Forest Stewardship Council (FSC) et Programme de reconnaissance des certifications forestières.

<sup>1</sup> La résolution 10/1 de la dixième session du FNUF a prié le secrétariat du Forum de simplifier davantage les lignes directrices et la formule des rapports nationaux présentés à titre facultatif au Forum à sa onzième session en organisant un débat technique sur la méthode de présentation de rapports avec les experts concernés des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en tenant compte des types d'informations communiquées à ces organisations et au moyen de mécanismes régionaux de définition des critères et des indicateurs, d'autres mécanismes et d'ateliers régionaux équilibrés, en fonction des ressources disponibles. (Forum des Nations Unies sur les forêts, rapport sur la dixième session, 8 – 10 avril 2013, E/2013/42 \_E/CN.18/2013/18).

## Lignes directrices et matrice pour l'établissement des rapports

Les États membres sont invités à:

1. Présenter leur rapport national sous **forme électronique (MS Word) en anglais, français ou espagnol** à l'adresse [unff@un.org](mailto:unff@un.org), **d'ici au 30 septembre 2014** au plus tard. Une présentation plus rapide facilitera beaucoup la préparation par le Secrétariat du rapport analytique consolidé du Secrétaire général à la onzième session du FNUF. On notera que le fichier MS Word de la matrice du rapport peut également être téléchargé à partir du site Internet du FNUF à l'adresse: [http://www.un.org/esa/forests/ /unff11\\_reporting\\_template.doc](http://www.un.org/esa/forests/ /unff11_reporting_template.doc)
2. Joindre, dans un courrier électronique séparé, la version scannée de la lettre officielle signée de leur Ministère respectif transmettant le rapport, ou d'une note verbale de leur Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.
3. Présenter tous les éléments graphiques inclus dans leur rapport national dans des fichiers électroniques distincts.
4. Cocher tous les encadrés des questions à choix multiples. En plus des réponses « oui » ou « non », les pays sont invités à présenter de brefs exposés descriptifs, rappelant le contexte et l'historique. Veuillez noter que l'espace prévu pour ces renseignements est limité à 250 mots par question

Compte tenu du caractère pluridisciplinaire des questions relatives aux forêts et à la gestion durable des forêts, il est souhaitable, pour établir les rapports, de consulter des experts dans les ministères nationaux compétents, notamment les ministères de l'environnement, du développement économique, des finances et de l'agriculture. Il est aussi vivement conseillé de consulter les correspondants nationaux pour l'évaluation des ressources forestières de la FAO, les conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les processus relatifs aux critères et indicateurs (C&I), selon que de besoin.

Veuillez noter que l'année 2007 – année de l'adoption de l'Instrument sur les forêts (2007), sert de point de référence pour l'ensemble du document.

Tous les termes utilisés dans le présent document sont conformes au document de travail 180 de l'Évaluation des ressources forestières de la FAO « FRA 2015 - Termes et définitions »: <http://www.fao.org/docrep/017/ap862e/ap862e00.pdf>

### Abréviations

APD	Aide publique au développement
C&I	Processus relatifs aux critères et indicateurs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Plan d'action européen sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges
FNUF	Fonds des Nations Unies sur les forêts
FRA	Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies

## Informations générales

### Correspondant national du FNUF

Nom:	RAHARIMANIRAKA LYDIE NOROHANTA
Titre:	COORDINATEUR DES CONVENTIONS INTERNATIONALES
Adresse:	LOT II U 61 P AMBARANJANA 101 ANTANANARIVO MADAGASCAR
Organisation:	DIRECTION GENERALE DES FORETS MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS
Téléphone:	+(261)324009504 /333321037/340562050
Télécopie:	
Courriel:	Ly1maniraka@yahoo.fr

### Personne à contacter au sujet du rapport national, si différente du correspondant national du FNUF

Nom:	RABENASOLO SOLOFONIAINA ERIC OLIVIER
Titre:	DIRECTEUR DE LA VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES
Adresse:	Lot II C 65 Fkt ANKADINANDRIANA 102 ANTANANARIVO MADAGASCAR
Organisation:	DIRECTION GENERALE DES FORETS MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS
Téléphone:	+(261)324039459/340562051
Télécopie:	
Courriel:	Safdgrf.dvrn@mef.gov.mg/dvrf@ecologie.gov.mg

**PARTIE I:**  
**Progrès dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts,**  
**y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts**

1. Depuis l'adoption de l'Instrument sur les forêts en 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour renforcer les politiques, la législation et les mesures d'application relatives aux forêts dans l'optique de la gestion forestière durable? Veuillez préciser:

	Nouvelles mesures	Modifications des mesures existantes
Politiques relatives aux forêts	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>
Programme forestier national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régime de propriété des forêts	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres mesures	X <input type="checkbox"/>	
Aucune mesure	<input type="checkbox"/>	

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur ces mesures et/ou d'autres mesures:

Le code des Aires Protégées ou COAP régi par la loi 2001/05 n'a pas mis en évidence l'aspect développement économique et social en général par la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a apporté une refonte à cette loi en 2008 en intégrant la classification selon les catégories III, V et VI de l'UICN ;

Dans le cadre de la gouvernance forestière, le gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts a sollicité l'assistance technique et financière de la FAO afin de l'appuyer dans l'amélioration de la gouvernance des filières de production et de commercialisation des filières de bois précieux à Madagascar .Suite à la constatation au niveau de la problématique au niveau de la législation forestière, un autre appui dans la capitalisation de la réglementation forestière a été demandé auprès de la FAO.

Ces mesures ont-elles été efficaces dans l'optique de la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts?

	Efficaces	Partiellement efficaces	Non efficaces	Non appliquées
Politiques relatives aux forêts	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation relative aux forêts	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme forestier national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régime de propriété des forêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>
Autres mesures	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples de mesures ayant efficacement contribué à la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Le « Projet d'amélioration de la gouvernance des filières de production et de commerce de bois précieux à Madagascar » (TCP/MAG/3304), financé par la FAO et mis en œuvre depuis le 01 Août 2011 au 31 Juillet 2013 dernier, a apporté son appui à : (i) la législation et réglementation forestières, fiscales et commerciales en collaboration avec la Direction Générale des Eaux et Forêts, (ii) l'amélioration de la transparence des activités et transactions dans la production et la commercialisation de bois précieux en collaboration avec les institution de recherche et observatoire, (iii) l'analyse des marchés et développement pour la construction de nouvelles filières de production alternatives au bénéfiques des acteurs locaux (ESSA forêts, MNP, ONESF). Il s'agit d'un projet qui s'inscrit pleinement dans la politique forestière pour enrayer le processus de dégradation forestière et accroître la performance économique du secteur forestier, et qui reste en synergie avec les autres projets consacrés à la conservation de la biodiversité en rapport avec le développement rural. Grâce à ce projet, une proposition cohérente et complète pour la réforme des textes règlementaires est disponible, le projet de « **décret relatif à la production et au commerce des bois précieux** », les processus de diffusion d'informations sur les filières de production et de commercialisation de bois précieux sont initiés, deux documents sur « **Etude sur les stocks de bois de rose dans la SAVA** » et « **Etude sur les flux de bois de palissandre dans la région du Menabe** » ; et les populations des zones d'intervention (Régions SAVA et Menabe) ont bénéficié de formations sur l'entrepreneuriat rural basé sur les autres filières alternatives et commencent à s'engager dans le développement de l'apiculture, l'aviculture, les cultures maraîchères, la pêche...etc, cette approche Analyse et Développement des Marchés (ADM) a été couronné par la remise aux 55 bénéficiaires des formations ADM de divers matériels agricoles, un « **guide ADM simplifié adapté au contexte de Madagascar** » et en version malagasy « **Toro lalana tsotra momba ny fanadihadiana sy fampiroboroboana ny tsenam-barotra ho an'ny fampandrosoana** » ont été diffusés

<https://coin.fao.org/cms/world/madagascar/Projets/TCPMAG3304.html>

Concernant le régime de propriétés des forêts, une amélioration du mode de gestion et d'utilisation du domaine privé de l'Etat est en cours de conception et d'élaboration avec l'équipe du Comité de préparation sur la politique foncière relevant du Ministère des Infrastructures et de l'Equipement et de l'Aménagement des territoires et du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

2. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour empêcher et réduire le trafic international de produits forestiers récoltés de façon illicite, comme le bois d'œuvre, les espèces de la faune et de la flore sauvages et d'autres ressources biologiques?

- Nouvelle législation
- Amélioration de la mise en œuvre de la législation existante
- Contrôles à l'exportation
- Contrôles à l'importation
- Accords bilatéraux entre pays exportateurs/importateurs
- Aucune mesure
- Autres mesures, par exemple politiques d'achats publics, partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-dessous:

Concernant la lutte contre le trafic de bois de rose (bois précieux de 2<sup>ème</sup> catégorie), une série de mesures ont été prises. Le gouvernement à travers le Ministère chargé des Forêts a ordonné par voie juridique l'interdiction de la production, du transport, de la commercialisation en particulier l'exportation de cette espèce de bois sur tout le territoire national. Il a également fait l'inscription des espèces de Dalbergia à l'annexe de la CITES (annexe II) actuellement. Par ailleurs, des plans et des stratégies de gestion des espèces de la faune et de la flore existent.

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, les liens Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- un plan d'action sur la gestion des stocks de bois de rose
- un plan d'action nationale de conservation de l'espèce de tortue à soc a été validé et mis en œuvre surtout dans les habitats naturels de ces espèces
- l'embargo d'exportation des peaux de crocodiles provenant de Madagascar est levé sous réserve de plusieurs recommandations à mettre en œuvre
- une stratégie de conservation des espèces de Baobab

3. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une plus grande place aux forêts et à la gestion forestière durable dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté ou d'autres plans du même type?

- Les forêts/la gestion forestière durable sont désormais prises en compte dans les plans/stratégies de développement nationaux
- Les forêts/la gestion forestière durable se voient désormais attribuer un rang plus élevé de priorité dans les plans/stratégies de développement nationaux
- La contribution des forêts/de la gestion forestière durable à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la sécurité de l'approvisionnement en eau et à l'emploi fait l'objet d'un examen permanent
- Autres mesures, veuillez préciser ci-dessous:

Plusieurs mesures ont été prises pour la gestion forestière durable :

- Développement du concept « Sites de Gestion Durable des Forêts » baptisés plus tard « KoloAla »
- Promotion de la mise en place du Système des Aires Protégées à Madagascar (SAPM)
- Lancement du concept REDD (Reduced Emissions from Deforestation and Degradation)
- Gestion des feux par voie satellitaire en collaboration avec Conservation International (CI) tous les cinq(5) ans
- Promotion et valorisation des produits forestiers non ligneux ou PFNL
- Intégration des bois précieux dans l'annexe II de la CITES
- Etudes effectuées dans le cadre de l'appui à la capitalisation de la réglementation forestière en vue de l'élaboration du code forestier

Par ailleurs, la forêt contribue au développement socio- économique et culturel du pays à travers ses fonctions telles :

Fonction de production : alimentation, eau pour l'irrigation et la consommation, plantes médicinales, combustibles, matières premières pour la construction et l'artisanat,

Fonction de régulation : régulation des eaux de ruissellement des zones montagneuses, régulation des crues, captage des eaux et réalimentation de la nappe phréatique...

Fonction de signification : valeurs esthétiques, culturelles, spirituelles et scientifiques, valeurs en biodiversité (espèces faune et flore, diversité génétique et diversité de l'écosystème)

Ces mesures ont-elles permis:

- L'acheminement d'une plus grande partie de l'aide publique au développement (APD) vers des activités relatives à la gestion durable des forêts
- L'augmentation des ressources publiques nationales consacrées aux activités relatives à la gestion durable des forêts
- Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour le développement durable
- Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour l'élimination de la pauvreté
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Parmi les axes directeurs de la Politique générale de l'Etat concernant la gestion durable des forêts, il a été prévu d'intégrer la dimension environnementale et la durabilité dans tous les secteurs de développement et dans les collectivités territoriales décentralisées.

[http://www.primature.gov.mg/?page\\_id=2741](http://www.primature.gov.mg/?page_id=2741)

Toute activité d'exploitation des ressources naturelles est soumise à une Etude d'Impact Environnemental

Veuillez décrire ces mesures, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Institutionnalisation de la mise en place des commissions SAPM en 2010 ;  
Arrêté Interministériel n°18633/ 2008 / MEFT/ MEM portant mise en protection temporaire globale des sites visés par l'Arrêté interministériel n° 17914 du 18 octobre 2006 levant la suspension de l'octroi des permis miniers et forestiers pour certains sites ;  
Création de base de données sur les feux au niveau national et régional ;  
Institutionnalisation de REDD au niveau national

4. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer la coordination entre les ministères et les départements dont les politiques ont un impact ou peuvent influencer sur les forêts et la gestion forestière durable?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les ministères et/ou départements concernés et l'efficacité des mesures dans la gestion durable des forêts:

Ministère chargé des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire (service des Domaines et des propriétés foncières) ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques ; Ministère de l'Artisanat de la Culture et du Patrimoine ; Ministère des Travaux Publics ;

Domaines concernés	Mesures efficaces	Mesures partiellement efficaces	Mesures non efficaces	Mesures non appliquées
Développement agricole/rural	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Changements climatiques	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Environnement	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extraction minière	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Énergie	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eau	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tourisme	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez fournir 2-3 exemples de coopération intersectorielle, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) du (des) document(s) pertinent(s):

- Comité interministériel sur la lutte contre le trafic des bois de rose en 2014
- Commission SAPM en 2010 [http://mg.chm-cbd.net/implementation/programmes-thematiques/aires-protégees/Aires\\_protégees](http://mg.chm-cbd.net/implementation/programmes-thematiques/aires-protégees/Aires_protégees)
- Commissions forestières créées au niveau régional et en particulier au niveau des circonscriptions forestières en 2005
- Conseil Supérieur de la Protection de la Nature (Aires Protégées)

5. **Les politiques/stratégies nationales relatives aux forêts ou le programme forestier de votre gouvernement contiennent-ils des objectifs chiffrés et limités dans le temps concernant la superficie forestière?**

X Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez énumérer les objectifs et les dates auxquelles ils doivent être atteints, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Madagascar s'engage à "prendre soin de l'environnement" (engagement 7 du MAP (Madagascar Action Plan) pour devenir de nouveau une "île verte". Au titre de la présente mission, il s'agit de relever le défi 1 "**Augmenter les aires protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière**", l'objectif étant la mise en œuvre de la vision Durban selon laquelle Madagascar, en 2003, s'est engagé à porter la superficie de ses aires protégées de 1 700 000 ha à 6 000 000 ha, et à augmenter la surface protégée de la zone économique marine...La stratégie correspondante est celle de créer des nouvelles aires protégées terrestres, lacustres, marines et côtières. Un des principaux résultats obtenus est la création de 2,65 millions d'hectares d'aires protégées, et la finalisation en cours de 3,25 millions d'hectares de Nouvelles Aires Protégées (NAP), ce qui représente un total de 10% de la superficie du pays.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des Sites de Gestion Durable des Forêts ou KoloAla dont l'objectif est d'atteindre une superficie de 2,5 millions d'hectares jusqu'en 2010.

**6. Depuis 2007, quelles activités votre gouvernement a-t-il entreprises pour inverser la perte du couvert forestier et/ou accroître la superficie et la qualité des forêts? Veuillez préciser:**

- |                            |                |       |       |
|----------------------------|----------------|-------|-------|
| <input type="checkbox"/>   | Boisement      |       | ha    |
| X <input type="checkbox"/> | Reboisement    | 5,000 | Ha/an |
| X <input type="checkbox"/> | Remise en état | 3020  | Ha/an |

Introduction ou mise en vigueur des éléments ci-après:

- X Législation existante visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- Nouvelle législation visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- X Nouvelle législation et nouvelles mesures visant la conservation et la protection des forêts
- Subventions aux propriétaires des forêts aux fins de l'élaboration et de l'application de plans de gestion
- X Subventions pour la protection des forêts
- Réduction ou report des impôts prélevés sur les terres forestières
- Prêts à faible taux d'intérêt pour les activités forestières / la gestion des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Le financement des activités de reboisement est prévu dans la Loi des Finances chaque année.

Veuillez décrire ces éléments, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Le décret N°2000-383 relatif au reboisement en son article 12 décrit les types d'avantages financiers tels que les subventions provenant des fonds forestiers à titre de participation aux coûts de préparation des terrains, d'entretien et de protection des surfaces reboisées et la dispense du paiement des redevances forestières sous réserve de la soumission du terrain à reboiser au régime forestier conformément à l'article 27 de la loi 97-017 portant révision de la législation forestière qui stipule « les forêts des personnes publiques et des personnes privées peuvent faire l'objet de distractions temporaire ou définitive du régime forestier.... »

**7. Quels types de mécanismes sont actuellement en place pour impliquer les parties prenantes dans la formulation des politiques relatives aux forêts/à la gestion durable des forêts, leur planification et leur mise en œuvre?**

- Des tables rondes/comités ont été établies et se réunissent régulièrement
- Les autorités forestières rencontrent les parties prenantes sur une base ponctuelle lorsque des problèmes les concernant se posent
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Des comités inter-ministériels sont créés pour résoudre les problèmes liés au secteur forêt .  
 Madagascar adhère à la stratégie d'adaptation de l' « Association for strengthening agricultural research in Eastern and central Africa (ASARECA), ainsi qu'au « Programme on climate change adaptation and mitigation in the eastern and southern africa » (COMESA-ECA, Région SADC). Il a également bénéficié du Programme ACCLIMATE de la COI qui vise la finalisation d'une stratégie d'adaptation pour les États membres.

Ces mécanismes sont-ils efficaces pour favoriser des approches consensuelles:

	Efficaces	Partiellement efficaces	Pas efficaces	Non en place
Secteur privé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleurs forestiers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communautés locales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Communautés autochtones	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ONG	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grand public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Il faut reconnaître que le suivi régulier des activités forestières n'est pas assuré à cause de l'insuffisance des moyens mis à disposition.  
 Des commissions forestières ont été mises en place au niveau des circonscriptions forestières pour traiter des dossiers pertinents sur la gestion forestière  
 Une plate forme de concertation est mise en place à chaque filière de production et de commercialisation (filière bois, filière huiles essentielles, filière peaux de crocodile, filière plantes et animaux annexés à la CITES).

**8. Dans quelle mesure les communautés locales et autochtones ont-elles des droits d'occupation ou d'usage dans les forêts de l'État?**

- Pleins droits
- Droits partiels
- Aucun droit
- Non applicable

Veillez fournir 2-3 exemples de la façon dont les communautés locales et autochtones tirent parti des biens et services produits par les forêts, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Les communautés locales de base ont droit à l'utilisation des ressources naturelles qui leur sont transférées sous réserve du respect du Plan d'Aménagement et de Gestion et du Cahier de Charges.  
 La zone tampon, est une zone jouxtant le noyau dur, dans laquelle les activités sont limitées pour assurer une meilleure protection à l'Aire Protégée. Peuvent faire partie d'une zone tampon :

- la zone d'occupation contrôlée (ZOC), qui est une zone d'habitation des populations à l'intérieur de l'Aire Protégée existante antérieurement à sa création
- la zone d'utilisation contrôlée (ZUC) qui est une zone dans laquelle l'utilisation des ressources est réglementée et contrôlée

- La zone de service qui est une zone destinée à l'implantation des infrastructures touristiques, éducatives ou fonctionnelles de l'Aire Protégée  
<http://www.madagascar-services.biz/madagascar-decret-n2005-013-organisant-lapplication-de-la-loi-n-2001-005-du-11-fevrier-2003-portant-code-de-gestion-des-aires-protégees/decret-n2005-013-application-coap-organisant-lapplication-de-la-loi-n-2001-005/>

9. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il mis au point ou mis à jour des stratégies de financement pour assurer une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'Instrument sur les forêts?

Oui  Non

Dans l'affirmative, quelle est la période couverte par ces stratégies?

- 2-5 années  
 5-10 années  
 10-20 années  
 Autres, veuillez préciser:

Les financements Fonds Forestier National (FFN) et Fonds Forestiers Régionaux(FFR) sont utilisés à long terme  
Des Projets d'appui pour le programme environnemental 3 sont alloués durant trois phases de cinq ans

Ces stratégies prennent en compte:

- Les financements publics nationaux  
 Les financements privés internationaux  
 Les financements publics extérieurs (y compris APD et REDD+)  
 Les financements privés extérieurs

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Le Programme Environnemental phase III suppléé par un Fonds additionnel se chiffrant à 52 millions de dollars a été alloué pour la gestion des aires protégées (y compris les aires protégées marines et côtières)

Le Gouvernement de Madagascar a mis en place des mécanismes de financement pérenne des Aires Protégées qu'il a créées depuis sa décision de doubler leur surface à Durban en 2007. Un de ces mécanismes a été la création avec ses partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux d'une Fondation pour les Aires Protégées et la biodiversité de Madagascar ( FAPBM).

<http://www.madagascarbiodiversityfund.org/fr/madagascar>

Dans ce contexte, le Fonds Mondial par l'Environnement (GEF), par le biais de l'Association pour le Développement International (IDA) qui est son agence d'exécution a octroyé à la République de Madagascar un don de 10 millions de dollars américains à titre de sa contribution au financement de la préservation et de la conservation du patrimoine environnemental et forestier malagasy à travers un versement au capital de la FAPBM.

Cet accord de don d'un montant de 10 millions de dollars américains (US\$) a pour objectif de renforcer le mécanisme de financement pérenne déjà mis en place pour financer à l'avenir tout ou partie des besoins de fonctionnement ou d'investissement de Madagascar National Parks (MNP)

L'USAID a également financé la gestion durable des forêts à travers la mise en place de l'adjudication à l'octroi des permis forestiers.

<http://www.usaid.gov/madagascar/environnement>

Le processus de la traçabilité des produits forestiers conduisant à la certification forestière est également initié avec la collaboration technique et financière de l'Agence Française de Développement (AFD)

10. **Votre gouvernement a-t-il établi un ou plusieurs systèmes/mécanismes pour le paiement des services écosystémiques fournis par les forêts?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser, en indiquant, si possible, la valeur totale estimée de ces paiements depuis 2007:

<input checked="" type="checkbox"/>	Protection des bassins versants/ approvisionnement en eau	Dollars des États-Unis	
<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage du carbone (y compris REDD+)	Dollars des États-Unis	
<input checked="" type="checkbox"/>	Conservation de la nature	Dollars des États-Unis	52 ,000,000
<input type="checkbox"/>	Autres, veuillez préciser ci-dessous:	Dollars des États-Unis	

La politique, en matière environnementale, se décline en terme opérationnel dans le cadre du Plan d'Action Environnementale (PAE) et comprend trois phases de 5 ans. Les objectifs du PAE incluent :

*f f* L'amélioration des conditions de vie des ruraux à travers la protection et la gestion des ressources naturelles, avec un accent sur les bassins versants, le reboisement, l'agro foresterie, la gestion des pollutions et des ressources dans les régions urbaines, Cette activité relève actuellement du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Veuillez fournir 2-3 exemples de paiements pour services écosystémiques, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

**Services environnementaux imputables aux forêts :** Les services environnementaux fournis par les forêts malagasy sont considérables, elles assurent les fonctions de production, de régulation et de signification. Les bénéfices économiques du maintien des aires protégées et forêts classées sur quinze (15) ans sont estimés de l'ordre de 57 millions USD pour les services éco touristiques, et de 80 millions USD pour les services hydrologiques.

Des appuis pour les services écosystémiques ont été fournis aux communautés riveraines : dotation de petits matériels agricoles et mise en œuvre du Programme de Sauvegarde Social et Environnemental à partir du développement des activités génératrices des revenus (AGR).

Madagascar National parks contribue au développement durable. Une partie des droits d'entrée dans les aires protégées (50%) est octroyée aux autorités locales, pour appuyer les communautés riveraines.

<http://www.parc-madagascar.com/madagascar-national-parks.php?Navigation=28>

**11. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il été en mesure de mobiliser un montant sensiblement accru de ressources financières pour la gestion durable des forêts? Dans l'affirmative, veuillez préciser l'origine de ces ressources:**

	2007	2013
<input checked="" type="checkbox"/> Financements publics nationaux	Dollars des États-Unis 30,93 millions	Dollars des États-Unis 26,56 millions
<input type="checkbox"/> Financements privés nationaux	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis
<input checked="" type="checkbox"/> Financements internationaux publics (y compris APD et REDD+)	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis 3,8 millions
<input type="checkbox"/> Financements privés extérieurs	Dollars des États-Unis	Dollars des États-Unis

S'il n'y a eu aucune augmentation, veuillez préciser les principales difficultés rencontrées pour mobiliser des fonds:

Diminution de financements publics nationaux due à la crise politique, le Gouvernement n'a pas pu financer que les activités sociales et humanitaires.  
Les accords bilatéraux et multilatéraux ont été suspendus.  
Le projet REDD financé par le FCPF de la Banque mondiale n'a été opérationnel qu'en 2014

**12. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour encourager l'investissement du secteur privé dans les forêts et la gestion forestière durable?**

- Réformes politiques et juridiques propres à favoriser un accroissement de l'investissement du secteur privé
- Incitations financières, comme des garanties de crédit, des allègements fiscaux, des subventions à l'emploi, etc.
- Mise en place de marchés pour les services écosystémiques fournis par les forêts
- Sensibilisation du secteur privé (brochures, conférences, campagnes de promotion de l'investissement dans les forêts)
- Développement et amélioration des infrastructures et des autres services publics intéressant la gestion durable des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

L'octroi des permis d'exploiter se fait par Avis d'appel d'offres au public pour inciter les opérateurs à investir dans l'exploitation forestière.  
Des manifestations d'intérêts sont lancées pour la délégation des gestion des Aires Protégées  
Des sensibilisations sont faites à partir des manifestations dans le cadre de la célébration

de la Journée Internationale des Forêts (expositions, brochures, conférences)  
A travers le Décret MECIE relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'Environnement, tout investissement doit être soumis au respect d'un Cahier des Charges (outil de gestion qui guide l'applicabilité des permis d'exploitation forestière délivrée par le Ministère).  
Appui à la réhabilitation des infrastructures routières donnant axées aux Aires protégées pour développer l'écotourisme  
Vente de carbone générée par les projets pilotes REDD : 1,5 millions de dollars USD

Veuillez fournir 2-3 exemples en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Application du Décret MECIE (Etude d'Impact Environnemental) aux grands projets d'investissement commercial pour les cas de la société Qit Madagascar Minerals (QMM), Ambatovy.  
<http://www.riotintomadagascar.com/french/aboutQMM.asp>  
Cas VALBIO (Centre de recherche pour la Valorisation de la Biodiversité) la conservation et l'utilisation d'éléments de la biodiversité pour la recherche et développement ([www.centrevlabio.org](http://www.centrevlabio.org))  
Vente de crédit carbone à DELL pour le financement du corridor forestier COFAV et Zoo de Zurich et MICROSOFT la nouvelle aire protégée au Nord Est Makira , AIR France et AFD pour PHCF (Projet Holistique de Conservation de Forêts) ,

**13. Votre gouvernement participe-t-il aux efforts de coopération internationale pour promouvoir la gestion durable des forêts?**

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les partenaires:

- Gouvernements
- Organisations intergouvernementales
- Secteur privé/philanthropique
- Organisations non gouvernementales
- Autres

Formes de coopération:

- Nord-Sud
- Sud-Sud
- Technique
- Financière
- Autres

Domaines de coopération:

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité des forêts
- Évaluation des services écosystémiques fournis par les forêts
- Questions socioéconomiques, y compris les conditions de vie
- Dégradation et remise en état des forêts
- Coopération scientifique
- Suivi des forêts/ collecte de données
- Transfert de technologie et développement des capacités

Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veuillez fournir 2-3 exemples de coopération internationale, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Coopération scientifique dans le cadre de la convention CITES et UICN  
Coopération avec JICA sur le projet de Développement de l'Approche Intégrée pour la restauration environnementale et le Développement rural à Morarano Chrome  
Appui GEF/PNUD dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la desertification pour le projet de gestion participative durable des sols dans les savanes du plateau du Moyen Ouest dans la région du Bongolava  
Appui GEF/PNUD du projet « Managed Resources Protected Areas » (MRPA)  
<http://mg.chm-cbd.net/events/atelier-de-restitution-des-realizations-de-la-premiere-annee-du-projet-mrpa>  
Appui GIZ dans le cadre du Programme Germano-malgache sur l'Environnement (PGME) :  
**Promotion du dialogue politique à l'échelle nationale sur l'orientation de la politique et sur une interaction efficace entre l'État, le secteur privé et la société civile dans le secteur de l'environnement et Gestion et gouvernance décentralisées des ressources naturelles ainsi que Électrification rurale par les énergies renouvelables.**  
<http://www.giz.de/en/worldwide/23981.html>  
Fonds IDA dans le cadre de la gestion des aires protégées et mécanisme REDD

Veuillez indiquer les principales difficultés auxquelles votre gouvernement est confronté dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts:

Insuffisance des moyens humains, matériels et financiers pour le contrôle forestier d  
Mobilisation de toutes les parties prenantes et la synergie d'actions non encore signifiante,  
Coordination des actions menées par les différents acteurs non cohérente : Mécanisme et méthodologie pratique non effectifs pour assurer la mise en œuvre de tout outil de planification  
Problème foncier lié au phénomène migratoire  
Augmentation des demandes en bois précieux au niveau international depuis les crises socio-politiques  
Problème en besoins énergétiques : déséquilibre entre l'offre et la demande  
Cadre juridique du secteur forestier caractérisé par un foisonnement de textes forestiers datés de 1930 à nos jours

**14. Votre pays dispose-t-il d'une ou plusieurs instituts ou centres d'excellence se consacrant à la mise au point et à la mise en œuvre d'innovations scientifiques, techniques et technologiques concernant la gestion durable des forêts?**

X  Oui  Non

Dans l'affirmative, quels sont les domaines sur lesquels sont ciblées ces activités scientifiques/techniques:

- X  Systèmes d'inventaire forestier
- X  Techniques pour réduire l'impact des activités d'abattage, de coupe et de transport du bois et des autres formes d'exploitation forestière
- X  Production de bois pour l'énergie
- X  Technologie de traitement du bois
- X  Réduction et recyclage des déchets
- X  Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Production de semences forestières améliorées (SNGF Silo National des Graines Forestières)  
Recherche sur le maintien de Structures de production de semences et de collections d'espèces forestières (/Département des Recherches Forestières et Piscicoles et son partenaire de recherche CIRAD au FOFIFA ou Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural)  
Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques Département des Eaux et Forêts  
Université des Sciences (Département de la Biologie et Ecologie Végétales et Département de la Biologie Animale)  
Centre National des Recherches sur l'Environnement [cnre.recherches.gov.mg](http://cnre.recherches.gov.mg)  
Centre National d'Application des Recherches Pharmaceutiques [cnarp.recherches.gov.mg](http://cnarp.recherches.gov.mg)  
Centre National des Recherches Industrielle et Technologique [cnrit.recherches.gov.mg](http://cnrit.recherches.gov.mg)  
Projet WAVES qui a pour objectif la mise en œuvre de la comptabilité de plusieurs pays afin de démontrer la faisabilité de l'incorporation du capital naturel dans les comptes nationaux

Ces programmes visent-ils:

- Les propriétaires forestiers
- Les sociétés forestières/l'industrie des produits forestiers
- Les organismes étatiques
- Les communautés locales
- Les communautés autochtones
- Les ONG
- Le grand public

Depuis 2007, les financements consacrés aux activités scientifiques et de recherche liées aux forêts ont-ils augmenté?

- Oui       Non

Veillez décrire, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

En matière des systèmes d'inventaire forestier, un Inventaire Ecologique et Forestier National (IEFN) a été effectué en 1996 et actualisé en 2005 et 2010 par télédétection  
En matière de recherche, le Département des Recherches Forestières et Piscicoles (DRFP) et CIRAD au niveau de la FOFIFA et le Centre National des Recherches sur l'Environnement existent

**15. Quelles sont les mesures prises par votre pays pour améliorer la sensibilisation du public aux importants bénéfices fournis par les forêts?**

- Diffusion d'émissions à la radio ou à la télévision
- Publication de documents, par exemple brochures, dépliants, prospectus, ou/et affiches, etc.
- Réunions avec le public
- Événements/expositions artistiques
- Activités de soutien à la Journée internationale des forêts
- X Autres

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) document(s):

Expositions, Conférences, distribution des brochures lors de la Célébration de la Journée Internationale des Forêts (JIF), la Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement (JME) [http://www.ecologie.gov.mg/journee-mondiale-de-lenvironnement-2014/et Foire Internationale de Madagascar \(FIERMADA\)](http://www.ecologie.gov.mg/journee-mondiale-de-lenvironnement-2014/et-Foire-Internationale-de-Madagascar-(FIERMADA)), lancement de la Campagne de

reboisement national, Participation aux différentes manifestations régionales, communales et locales  
Renforcement des capacités des Communautés de base dans l'utilisation des outils de gestion des forêts (développement des AGR et contenu de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiés)  
Education environnementale dans les établissements scolaires, publication des magazines VINTSY par WWF  
[http://www.wwf.mg/ourwork/sustainability/sustainability\\_projects/clubvintsy/](http://www.wwf.mg/ourwork/sustainability/sustainability_projects/clubvintsy/)  
Gestion communautaire des forêts animée par la Fondation Tany Meva [tanymeva.org.mg](http://tanymeva.org.mg)  
Publication du bulletin trimestriel SONGADINA par Conservation International sur les réalisations dans la gestion des aires protégées et la conservation de la biodiversité  
<http://www.conservation.org/global/madagascar/Documents/Songadina/Songadina4.pdf>

**16. Quels sont les séries de critères et d'indicateurs (C&I) utilisés pour la gestion durable des forêts dans votre pays:**

- Série nationale de C&I  
 Série régionale/internationale de C&I (par exemple, OIBT, Forêt Europe, Processus de Montréal, Taraporto, etc.)  
 Autres

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Indicateurs de résultats : superficie reboisée, superficie brûlée  
indicateurs d'effets : taux de déforestation réduite  
indicateurs d'impacts : augmentation des revenus des paysans

Ces C&I servent-ils à:

- Générer des informations pour les rapports nationaux sur la situation et la gestion des forêts  
 Surveiller et évaluer la situation et la gestion des forêts  
 Étudier et élaborer des politiques forestières nationales et des outils pour une gestion forestière durable  
 Communiquer avec la société et mener un dialogue avec les parties prenantes  
 Établir des rapports sur les forêts pour les organisations régionales et internationales; dans ce cas, indiquer les organisations visées:

Rapports périodiques MEEF, Rapport FRA, Rapports nationaux concernant les trois (3) Conventions de Rio (desertification, changement climatique, biodiversité) Aide-mémoire Banque Mondiale

**17. Votre pays a-t-il traduit l'Instrument sur les forêts dans une autre langue (à l'exclusion des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies: arabe, chinois, anglais, française, russe et espagnol)?**

Langue malagasy

**18. Veuillez fournir des exemples des mesures ayant donné de bons résultats dans votre pays et des leçons qui en ont été tirées pour la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les contributions aux quatre Objectifs d'ensemble pour les forêts:**

Gestion communautaire pour responsabiliser les Communautés riveraines dans la gestion durable des forêts (728 contrats de gestion sont signés en 2010 et atteignent 1248 en 2013).

Les contrats de gestion de transfert de gestion des ressources naturelles (TGRN) rassemblés en communautés locales de base (CLB).

\*Les TGRN, une stratégie de mise en œuvre de la Politique Forestière Environnementale pour :

- La maîtrise des processus de dégradation des forêts,
- La rationalisation et la diversification de l'exploitation des produits forestiers,
- La structuration des filières grâce au contrôle forestier décentralisé.

Les ressources transférées sont « les forêts, la faune et la flore sauvages aquatiques et terrestres, l'eau et les territoires de parcours » (Art 2, loi No 96-025 du 30/09/1996)

\*Les TGRN , un outil de gestion durable des ressources naturelles renouvelables :

- 1248 contrats de délégation de gestion aux communautés de base initiés en 15 ans
- 447 contrats en cours de validité au 01/01/2014
- 2,447,917 ha concernés, soit 4,17% du territoire national
- Des plans d'aménagement concertés des forêts
- Des communautés locales de base structurées, partenaires privilégiés de l'Administration forestière

\*Les TGRN, un réseau complémentaire à celui du système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM) :

- 53 aires protégées légalement constituées et 96 placées en protection temporaire
- 6 contrats de délégation de gestion à des ONGs de conservation de la nature complétant le réseau des aires protégées du Madagascar National Parks (MNP)
- 6,942,656 ha concernés par le SAPM soit 11,84% du territoire national
- Des plans d'aménagement préservant les processus biologiques nécessaires à la conservation de la biodiversité
- Une politique de compensation des restrictions d'accès aux populations locales formalisée dans les plans de sauvegarde social et environnemental

Développement durable des filières des huiles essentielles, source de devises à l'exportation (Cf Annexe sur l'exportation des produits forestiers)

Objectif de création de Nouvelles Aires Protégées atteint à 4087 955 ha sur 6 Millions d'ha (Vision Durban)

## PARTIE II

### Contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'objectif de la deuxième partie de ce questionnaire est de recueillir des renseignements sur la mesure dans laquelle les forêts et la gestion forestière durable ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays, et notamment à l'élimination de la pauvreté et de la faim (OMD1), à la préservation de l'environnement (OMD7) et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8).

#### **19. Quelle contribution les forêts/la gestion forestière durable ont-elles apporté à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD1) dans votre pays?**

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

<b>Forme de contribution:</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Amélioration des conditions de vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Satisfaction des besoins de subsistance, y compris le bois de chauffe, le fourrage et les abris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garantie de la sécurité alimentaire, y compris par le biais des systèmes agroforestiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre d'emplois, y compris dans le secteur informel	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

"L'analyse des indicateurs des OMD montre que les progrès enregistrés pour l'ensemble des objectifs demeurent faibles ou insuffisants au regard de l'ampleur des défis. Ces progrès sont lents et, pour certaines cibles, notamment celle relative à l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim (Objectif 1), un net recul est observé. En effet, la pauvreté s'est aggravée entre 2005 et 2010 et aujourd'hui plus de trois personnes sur quatre vivent en dessous du seuil de pauvreté nationale. Quant aux succès enregistrés, ils concernent surtout la réduction des disparités entre les filles et les garçons dans l'éducation primaire. Cependant la parité dans les fonctions électives et postes de direction est encore loin d'être atteinte (Objectif 3). Le VIH/Sida (Objectif 6), dont le taux de prévalence est de 0.2% en 2010, est sous contrôle. En revanche, l'universalisation de l'éducation primaire (Objectif 2), l'amélioration de la santé maternelle (Objectif 4), deux cibles qui semblaient pourtant être à la portée du pays, ainsi que la durabilité de l'environnement (Objectif 7) ne seront vraisemblablement pas atteintes en 2015.

En effet, la crise sociopolitique dans laquelle le pays est plongé depuis la fin 2008 a brisé l'élan de progrès vers l'atteinte des OMD et sérieusement compromis les efforts réalisés entre 2005 et 2008. Les premières conséquences de cette crise ont été la désorganisation de l'économie, la dégradation de la gouvernance administrative et la démotivation des agents administratifs, suite à la réduction drastique des flux d'aide publique au

développement et des recettes fiscales de l'Etat. Les services sociaux ont été particulièrement affectés par cette situation avec les coupes sombres opérées dans les budgets des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'énergie. Les contre-performances internes ont été accentuées par le contexte international difficile, marqué notamment par la crise financière internationale, la flambée des prix des denrées alimentaires, la hausse des prix des produits énergétiques et les effets des changements climatiques.

Les perspectives de sortie de la crise sociopolitique malgache offrent une opportunité pour un nouveau départ, qui exigera la définition de nouvelles politiques centrées sur le développement et appuyées par une coopération internationale forte et appropriée. Il nous appartient en tant que partenaires techniques et financiers de Madagascar de soutenir les efforts de relance économique et de stabilité sociale menés par les autorités malgaches afin que l'atteinte des OMD se matérialise progressivement et qu'elle renforce plus durablement la stabilité sociopolitique de la Grande Ile."

- En 2010, l'enquête périodique auprès des ménages révélait que 76,6% des individus vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire, ce qui correspond à une population estimée à plus de 15 millions de personnes sur un total de 20 millions d'habitants.
- La pauvreté touche davantage les personnes qui vivent en milieu rural. Les petits et les moyens paysans en sont les plus touchés.
- La pauvreté est inégalement répartie selon les régions. on compte plus de personnes pauvres dans des régions du sud que dans celles du nord.
- Un quart des enfants de 5 à 17 ans ont dû travaillé en 2010 à cause de la pauvreté.
- Le sous-emploi lié à la durée du travail touche un quart des travailleurs. Le taux de chômage s'est accru à 3,5% en 2010 contre 2,6% en 2005 chez les 15-54 ans.

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/omdindicateurdesuivi/>

**20. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la préservation de l'environnement (OMD7) dans votre pays?**

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

<b>Forme de contribution:</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Mise à disposition d'habitats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien aux écosystèmes, aux espèces et à la diversité génétique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stabilisation des sols et des terrains pentus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Sauvegarde des ressources en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Séquestration du carbone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fourniture de bois d'œuvre, d'énergie et d'autres produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Le pays détient plus de 5% de la biodiversité mondiale avec un taux d'endémicité avoisinant 90%. Sa richesse environnementale offre des opportunités de développement non encore exploitées notamment dans le domaine du tourisme.
  - Madagascar a réalisé des progrès en matière de protection de l'environnement : baisse par 4 de la vitesse de déforestation en 20 ans, création d'aires protégées larges de 60000 km<sup>2</sup> (11% du territoire national). Actuellement, grâce aux initiatives menées, on recense 5,4 millions d'hectares d'aires protégées à Madagascar.
  - 10 régions sur 22 ont un taux accès à l'eau potable supérieur à la moyenne.
  - Le taux d'assainissement varie de 11% en 2005 à 39% en 2010.
  - D'après l'Enquête permanente auprès des ménages 2010, le pourcentage des citoyens vivant dans les taudis atteint 83%
- <http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg7/>

**21. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la mise en place du partenariat mondial pour le développement (OMD8) dans votre pays?**

Veuillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

<b>Forme de contribution:</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Collaboration régionale et internationale sur les questions relatives à l'amélioration de la gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conclusion d'accords commerciaux intéressant des produits forestiers (par exemple, accords de libre-échange bilatéraux/infrarégionaux/régionaux/inter-régionaux, accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des partenariats avec le secteur privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures pour attirer l'investissement étranger dans le secteur forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion de la coopération financière bilatérale et internationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des partenariats techniques, technologiques et scientifiques nord-sud et sud-sud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Les sept premiers objectifs du millénaire pour le développement sont intimement liés aux ressources et aux appuis des partenaires au développement notamment l'aide publique au développement et la facilité d'accès aux marchés internationaux des produits du pays, qui font l'objet de l'OMD 8

#### **L'aide publique au développement**

Suite à la crise politique qui affecte le pays depuis fin 2008, les flux d'aide publique au développement en provenance des bailleurs OCDE/CAD ont fortement baissé, pour s'établir à 329 millions de dollars US en 2009. Les prêts ont été davantage affectés que les dons, accusant une baisse de près de 80% en raison des différentes mesures de suspension.

#### **Technologie de l'information et de la communication**

- En 2010, à peine 1% des ménages possédait un téléphone fixe (2,2% en milieu urbain). 51,6% des ménages urbains avaient un téléphone portable. En revanche, seuls 17% des ménages ruraux en disposaient.
- Le taux d'accès à l'internet reste très faible à Madagascar avec à peine 1,6 pour 100 personnes en 2009 et 0,2 en 2008.

#### **Disponibilité des médicaments essentiels**

Madagascar dispose de 203 pharmacies agréées et de 1 448 dépôts de médicaments soit respectivement un ratio d'une pharmacie pour 100 000 habitants et 7 dépôts de médicaments pour 100 000 habitants.

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg8/>

**22. Les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué aux progrès vers la réalisation de l'un ou l'autre des OMD non encore atteints dans votre pays?**

Oui       Non

Veillez préciser, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Mobiliser suffisamment de ressources pour renforcer la surveillance des aires protégées (revenus du tourisme, crédits carbone).
- Associer les populations riveraines des aires protégées à la gestion et à la préservation des aires protégées à travers des projets alternatifs à la destruction des écosystèmes.
- Renforcer la réglementation de l'exploitation des ressources naturelles.
- Trouver des solutions à la pression qu'exerce l'utilisation du bois de chauffe qui a des effets dévastateurs sur la couverture végétale et l'érosion des terres.
- Améliorer la productivité agricole afin de favoriser le changement des pratiques culturales.

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg7/>

## **OMD2: Assurer l'éducation primaire pour tous**

En 2008, les tendances ont montré que Madagascar était sur la bonne voie d'atteindre l'OMD2, la crise dans laquelle elle s'enlise montre qu'il est peu probable que cet objectif sera atteint. Néanmoins, la résolution de celle-ci, notamment la mobilisation de ressources importantes pour l'éducation pourra amener le pays à s'en rapprocher.

Les progrès dans l'universalisation de l'éducation primaire sont faibles, le taux net de scolarisation du primaire a peu progressé, de 71% en 1997 à 74% en 2010. Toutefois, les filles accèdent, comme les garçons de leurs âges, plus facilement à l'enseignement de base.

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg2/>

## **OMD3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Madagascar doit encore déployer d'importants efforts pour promouvoir le droit à l'alphabétisation pour tous les citoyens. Les activités d'alphabétisation souffrent de l'absence d'un système de suivi et d'évaluation efficace et pérenne et d'une politique éducative claire et cohérente dans le secteur informel.

Parmi les obstacles qui entravent la participation effective des femmes dans les affaires politiques et publiques, on relève surtout le faible niveau d'éducation des femmes malgaches, la persistance des stéréotypes quant aux rôles dévolus aux femmes et aux hommes, la méconnaissance et l'application non effective des textes et des protocoles genre en général, l'insuffisance des moyens financiers et la faiblesse du réseautage des femmes pour les besoins des activités politiques.

### **Les défis**

- L'atteinte de la parité entre les sexes pour les enseignements primaire, secondaire et supérieur.
- Le renforcement de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux
- Le maintien à l'école des filles et la poursuite des études jusqu'à leur achèvement,
- La densification de l'alphabétisation des adultes en particulier des pauvres et des groupes vulnérables
- L'augmentation jusqu'à 30% en 2012 et 50% en 2015 de la proportion des femmes siégeant dans les instances de prise de décision et de conduite des affaires publiques
- L'amélioration de l'accès des femmes aux ressources productives
- L'application de l'accès des femmes aux ressources productives.

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg3/>

## **OMD4: Réduire la mortalité infantile**

Selon les données des dernières enquêtes démographiques et de santé, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué au cours des 10 dernières années. Toutefois, des disparités existent entre les régions, entre le milieu rural et le milieu urbain, entre les riches et les pauvres. Le niveau de mortalité infanto-juvénile varie de 106 pour mille pour les enfants des ménages les plus pauvres à 48 pour mille pour ceux des ménages les plus riches.

La région Vatovavy Fitovinany enregistre le niveau de mortalité le plus élevé. Le risque de décéder entre la naissance et l'âge de 5 ans y est estimé à 188 pour mille contre un minimum de 41 pour mille dans la région de Bongolava.

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg4/>

#### **OMD5: Améliorer la santé maternelle**

Améliorer la santé maternelle semble difficile à atteindre par Madagascar d'ici 2015. Le taux de mortalité maternelle augmente et atteint un niveau relativement élevé (en ratio de 498 pour 100 000 naissances vivantes en 2008 contre 488 en 1997). L'intensification des campagnes de sensibilisation aux contrôles des naissances, la baisse sensible du taux de fécondité des adolescentes de 15 à 19 ans et l'accès aux soins prénatals pour une maternité sans risque ont contribué à l'amélioration de la santé maternelle.

##### **Défis à relever**

- Une accessibilité difficile aux soins en particulier en milieu rural;
- Une pénurie aigue en ressources humaines;
- Des ruptures de stock de médicaments et de consommables en santé de reproduction;
- Une mauvaise répartition entre les Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) sur toute l'étendue du territoire;
- La non fonctionnalité du système de référence/contre référence;
- La coordination/centralisation des interventions Insuffisance d'informations sur les facteurs liés au décès maternels

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg5/>

#### **OMD6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

Madagascar figure parmi les pays où la prévalence du VIH est maintenue à moins de 1% même dans les groupes les plus exposés aux risques.

Les autres maladies telles que le paludisme et la tuberculose restent endémiques et affectent encore une grande partie de la population malgache.

Le Financement des semaines biannuelles de santé de la mère et de l'enfant et la disponibilité de fonds GAVI ont permis l'amélioration des résultats des campagnes de vaccination.

La réduction très significative de l'incidence du paludisme et de la mortalité hospitalière y afférente durant ces dernières années ont été le fruit d'actions combinées de mesures préventives et curatives, d'un financement soutenu des partenaires (Global fund, PMI/USD, UNICEF, OMS, MONACO) et d'une coordination très efficace dans la gestion des programmes

La lutte contre la tuberculose a aussi bénéficié des financements du Global Fund et de la

Fondation Raoul Follereau

<http://www.mg.undp.org/content/madagascar/fr/home/mdgoverview/overview/mdg6/>